



Institut
de formation
du vélo

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines- 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - APE : 8559A

Association représentée par Bertrand RABATEL, directeur

Organisme de formation déclaré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Auvergne Rhone

Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

**A l'attention des tuteurs-trices des
stagiaires BPJEPS Spécialité Educateur
Sportif mention Activités du Cyclisme**

Objet : Missions du stagiaire et rôle du tuteur (de la tutrice) en lien avec les certifications du BPJEPS.

Cher(es) tuteur(trices),

Vous accueillez dans le cadre de son stage en structure professionnelle un stagiaire en formation **BPJEPS Spécialité Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme**.

A ce titre, vous permettez à un(e) stagiaire d'effectuer ses heures de stage obligatoires dans le cadre de la formation, et vous bénéficiez d'un(e) encadrant(e) supplémentaire pour vos activités d'encadrement cyclistes dans le respect des prérogatives du diplôme :

BPJEPS Spécialité Educateur sportif mention Activités du cyclisme	Encadrement et animation des activités du cyclisme	A l'exclusion : - De toute pratique compétitive Du VTT de descente et des disciplines associées - Du VTT pratiqué sur des parcours et pistes nécessitant des techniques de pilotage (sentiers monotraces comportant des obstacles nombreux, importants) - Du BMX pratique au-delà d'un niveau initiation découverte
---	--	---

Les stagiaires en formation doivent valider 4 Unités capitalisables (UC) pour obtenir à la fin de leur cursus le diplôme. Parmi ces 4 UC, 3 sont en lien avec la structure de stage.

1. UC 1 et UC 2

*Description : Le(la) candidat(e) transmet un document écrit personnel explicitant **la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités du cyclisme**. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.*

Le stagiaire DEJEPS devra effectuer

1) une description complète de votre structure :

- Son fonctionnement, sa réglementation
- Ses activités : type d'activité, public accueilli, fréquence, répartition sur l'année...
- Ses moyens :
 - ressources humaines,
 - ressources matérielles
 - ressources financières
 - communication
 - terrains de pratique
 - partenaires
- Ses concurrents

2) Une présentation des missions réalisées dans votre structure et sa place au sein de l'organisation

3) Une analyse de votre structure : forces, faiblesses, opportunités, menaces, puis des axes d'amélioration

4) **Mettre en œuvre un projet d'animation en tant que Concepteur et réalisateur du projet.** A ce titre, il (elle) devra pouvoir prendre une posture de chef de projet et consacrer une partie de son temps en stage à la conception et la réalisation de ce projet :

- a. Etude de l'opportunité (faisant référence à l'analyse du projet)

- b. Réalisation du cahier des charges du projet : moyens humains, financiers, matériels...
- c. Planification des tâches et distribution des rôles si le projet nécessite plusieurs intervenants
- d. Production d'un budget prévisionnel du projet, fixation du prix de vente, calcul du seuil de rentabilité
- e. Gestion de la logistique et construction du programme de perfectionnement : construction de la fiche technique de l'activité, communication du projet (interne et externe), gestion des inscriptions, construction de la fiche technique de l'activité
- f. Mener l'évaluation du projet de A à Z : objectifs du projet, indicateurs de réussite, critères de réussite, moyens d'évaluation à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

Des temps d'échange réguliers sont nécessaires entre le(la) stagiaire et son(sa) tuteur(trice) de manière à suivre l'avancée de ce projet, et de pouvoir fournir au stagiaire les informations nécessaires à la bonne réalisation de celui-ci. En tant que tuteur(trice), si vous repérez des difficultés pour la mise en œuvre de ce projet, il est important que vous puissiez en informer l'IFV de manière à trouver des solutions pour accompagner le(la) stagiaire dans la réussite de son dossier.

2. UC3

Description : «L'épreuve se déroule en structure d'alternance pédagogique et se compose comme suit :

1) Production d'un document (programme d'activité) remis aux évaluateurs :

Avant la date de l'épreuve, le(la) candidat(e) transmet un document comportant un programme d'activités comprenant :

– deux cycles distincts d'animation dans le champ des activités du cyclisme réalisés dans sa structure d'alternance pédagogique composés d'au moins quatre séances chacun. Les deux cycles sont réalisés avec un public différent.

Ces cycles sont organisés sur un espace délimité type plateau pour l'un et en espace ouvert en conduite de groupe pour l'autre.

2) Mise en situation professionnelle : Au plus tard une semaine avant l'épreuve, les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation figurant dans le document sus-mentionné, qui servira de support à la certification. Le(la) candidat(e) conduit en tout ou partie la séance d'animation pendant 60 minutes au minimum et 90 minutes au maximum pour un public d'au moins 4 pratiquants. La séance d'animation est suivie d'un entretien de 40 minutes au maximum : 20 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie ses choix techniques, pédagogiques et éducatifs

En tant que tuteur(trice), une séance d'UC3 blanche est préconisée avant de convoquer les évaluateurs(trices) à son évaluation, au cours de laquelle vous pourrez conseiller le(la) stagiaire sur les améliorations à apporter. L'Institut de formation du vélo demande aux tuteurs(trices) de nous transmettre le résultat de cette UC3 blanche avant le passage de son examen.

Focus sur le livret d'alternance :

Un livret d'alternance a été remis au stagiaire au démarrage de sa formation. C'est un outil d'échange entre vous et le(la) stagiaire, mais également entre vous et le centre de formation.

Il se compose de plusieurs fiches d'évaluation à remplir conjointement avec le stagiaire à l'issue de 3 périodes :

- Période d'observation
- Période d'encadrement en binôme
- Période d'encadrement en autonomie

Un bilan final vous est également demandé. Le livret sera à remettre à l'organisme de formation en fin de stage.

Des feuilles d'émargement en stage sont également à signer à chaque présence du stagiaire et à retourner en fin de mois à l'organisme de formation par le stagiaire à melanie@formation-velo.com. Seules ces feuilles de présence signées et tamponnées attestent la véracité des heures de stage effectuées.